

TRANSPORTS SCOLAIRES

à retourner avant le 20 juillet 2019



Une rentrée
solidaire et harmonisée
à l'échelle de la Région

2019/2020

DOSSIER D'INSCRIPTION

INTERNE

1^{ère} inscription ou renouvellement
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

transports.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Région vous transporte

IMPORTANT

Les 5 points clés de la rentrée 2019

- 1 Tarification scolaire harmonisée** à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- 2 Prise en compte du quotient familial** pour le calcul du montant de la part familiale due pour les élèves ayants droit.

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
TARIF ANNUEL DEMI-PENSIONNAIRE	30€	50€	80€	115€	150€
TARIF ANNUEL INTERNE	27€	45€	72€	103,50€	135€

- 3 La carte solaire s'applique** désormais à tous les établissements scolaires d'enseignement général y compris **les lycées** (sauf dérogations prévues au Règlement).
- 4 Possibilité d'Aide Individuelle au Transport (AIT)** pour les ayants droit demi-pensionnaires, externes ou internes dont le trajet domicile établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. L'AIT est modulable en fonction de paliers de distance et du quotient familial. La demande doit être transmise avant le 1^{er} novembre de l'année scolaire en cours.
- 5 Un nouveau règlement** de Transports scolaires et des sanctions encourues uniformes. À consulter en intégralité sur transports.nouvelle-aquitaine.fr/ongletTRANSPORTSSCOLAIRES

Les élèves internes sont considérés comme ayants droit s'ils respectent les conditions suivantes :

- **Résider dans la Région Nouvelle-Aquitaine** (*hors ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité compétente en matière de transports*).
- **Respecter la sectorisation** (*carte scolaire*) applicable à leur commune de résidence (*sauf cas de dérogation validée*). Le choix de l'internat ne constitue pas un motif de dérogation à la sectorisation.
- **Être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé** sous contrat d'association avec l'Etat, relevant du Ministère de l'Education Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- **Ne pas suivre un cursus d'enseignement au-delà de la fin des études secondaires**, ni être inscrit dans les classes post bac des Lycées.

- **Les internes ayants droit peuvent être pris en charge soit :**
 - Par des services dédiés lorsqu'ils existent
 - Par des services scolaires de demi-pensionnaires dans la limite des places disponibles et sous réserve d'horaires compatibles
 - Par les services réguliers de transports interurbains régionaux : trains ou lignes régulièresDans ces 3 cas, le transport scolaire s'effectue sur la base d'un aller-retour par semaine en période scolaire et les familles s'acquittent de la part familiale selon les tarifs fixés au nouveau Règlement des Transports scolaires.

- Lorsqu'un élève interne remplit les conditions d'ayant droit, mais qu'aucun service régional existant n'est adapté à ses besoins ou si le service existe mais qu'il n'y a pas de places disponibles, **il peut bénéficier d'une Aide Individuelle au transport** (voir détail page suivante)

Les modalités de prise en charge qui sont proposées aux internes ayants droit relèvent de la seule décision de la Région.

Cas particuliers

Sont invités à se rapprocher :

- De leur Département de domicile, les élèves qui ne sont pas en mesure d'utiliser les moyens de transport en commun en raison de leur handicap
- De leur agglomération, les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) :
Bordeaux Métropole, COBAS (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) ou CALI (Communauté d'agglomération du Libournais).

IMPORTANT

L'inscription des élèves internes sur les services routiers régionaux implique l'acceptation pleine et entière du :

- **RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES** et plus précisément
- **DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES**

qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet.

Règlement consultable sur : transports.nouvelle-aquitaine.fr/ongletTRANSPORTSSCOLAIRES

La Région se réserve le droit d'accepter, sous certaines conditions, des élèves ne respectant pas l'un de ces critères, en fonction du nombre d'enfants inscrits et dans le cadre de l'offre de transport existante. Dans l'hypothèse où la demande de dérogation est acceptée, les parents de l'élève se verront appliquer :

- la tarification de non ayant droit de 195€ pour les demi pensionnaires
- la tarification commerciale pour les autres : internes non ayants droit, étudiants, apprentis.

Comment remplir votre dossier ?



Inscription en ligne sur transports.nouvelle-aquitaine.fr
DÈS LE 3 JUIN 2019

Plus simple :

Pour toute demande
1^{ère} inscription et renouvellement
vous créez un compte unique
par famille regroupant tous
les dossiers d'une même
fratrie.

Plus rapide :

Vous avez **connaissance**
automatiquement de la
décision prise conformément
aux règles et critères fixés
par la Région, sauf si
votre dossier nécessite un
complément d'instruction.

Plus pratique :

Vous pouvez payer en ligne
le montant de la part
familiale (en 1 ou 3 fois). Plus
de risque d'être pénalisé à la
rentrée scolaire pour oubli ou
retard de paiement !

ATTENTION : Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial,
vous devrez obligatoirement **vous munir de votre dernier avis d'imposition**.

À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche la plus élevée vous sera appliqué.



Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne

Vous trouverez au verso, une fiche d'inscription que vous pourrez compléter puis retourner
à l'adresse suivante :

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Sous-Direction Transports Routiers de Voyageurs, Site de Bordeaux
Service Relations Usagers
1 esplanade Charles de Gaulle - CS 71 223
33074 BORDEAUX CEDEX

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

Plus d'infos

→ 0974 500 033 *Prix d'un appel local.*
Du lundi au samedi de 7h à 19h.

→ transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr

L'aide individuelle au Transport (AIT)

Destinée à compenser une part des frais de transport des élèves internes considérés comme ayants droit, cette aide individuelle concerne **uniquement les élèves dont le trajet domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau routier de transport régional ou le TER.**

Cette aide ne concerne pas les élèves placés en famille ou en foyer d'accueil dont les frais de transport relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance Du Département de domicile.

Le dossier de demande doit être renouvelé chaque année et transmis à la Région avant le 1^{er} novembre de l'année scolaire en cours.

L'aide au transport est forfaitaire, annuelle et définie par palier kilométrique. Elle est calculée sur la base de la distance entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire par l'itinéraire routier le plus court.

L'allocation est modulable en fonction des paliers de distance suivants et du quotient familial.

Le versement est limité à une seule Aide par famille lorsque plusieurs enfants d'une même famille peuvent en bénéficier (mêmes horaires et même établissement)

Le versement de l'AIT s'effectuera par virement auprès du représentant légal en une seule fois à partir du mois de février.

DISTANCE	QUOTIENT FAMILIAL DE 0 À 870	QUOTIENT FAMILIAL >870
De 5 à 14.9 km	50 €	40 €
De 15 à 29.9 km	100 €	80 €
De 30 à 59.9 km	200 €	160 €
De 60 à 99.9 km	400 €	320 €
De 5 à 14.9 km	600 €	480 €

BON A SAVOIR :

frais d'inscription OFFERTS
jusqu'au 20 juillet.
Passée cette date,
15€ de frais d'inscription
vous seront facturés.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

> Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.

> Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sur-effectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

IMPORTANT

Lorsqu'il existe un service scolaire dédié, aux horaires d'entrée et sortie de l'établissement, **l'usager scolaire doit prioritairement l'emprunter** afin d'éviter tout sureffectif sur une ligne commerciale.

En cas de changement de situation (*changement d'adresse ou d'établissement scolaire, passage au statut de demi-pensionnaire...*), ou pour toute autre demande de modification vous devez impérativement en informer la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier ou par mail :

transport-scolaire-gironde@nouvelle-aquitaine.fr

Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la suspension du versement de l'aide et le remboursement des sommes indûment versées.

Les titres éventuellement
achetés par l'ayant droit
dans l'attente de réception
de sa carte d'abonnement
ne sont ni remboursables, ni
déductibles du montant de la
tarification demandée.

Demande d'inscription Transport scolaire interne 2019/2020

IMPORTANT : avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement les informations pratiques jointes. Écrire en MAJUSCULE, SVP.

Pièces justificatives demandées :

- Copie du dernier avis d'imposition ;
- Photo d'identité de l'élève (nom et prénom au dos de la photo).
- Dérogation de l'inspection académique le cas échéant.

Identité de l'élève

Nom
Prénom
Date de naissance Sexe : ☐ F ☐ M

Représentant légal n°1 Représentant légal n°2

☐ Parent ☐ Tuteur
☐ Famille d'accueil ☐ Foyer

Nom Prénom
Date de Naissance Date de Naissance
Adresse Adresse
Code Postal Code Postal
Ville Ville
Tél. fixe Tél. fixe
Portable Portable
Courriel Courriel

À compléter si trajet en TER

Gare de départ :
Gare d'arrivée :
Gare de retrait de la carte :

À compléter si trajet en car

Point de montée : (obligatoire)

Commune :
Nom de l'arrêt :

Point de descente : (obligatoire)

Commune :
Nom de l'arrêt :

À compléter en cas de garde alternée

Point de montée :
Point de descente :

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de suivre votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations sur le transport de votre enfant (suivi du dossier, info-traffic).

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Toute modification devra impérativement être transmise à la Sous-Direction des transports dans les plus brefs délais.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Avec le RGPD, la Région protège vos données ! Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre d'instruire votre demande d'inscription. Les données transmises sont confidentielles et restent stockées sur nos serveurs sécurisés pendant toute la durée de l'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits (vérifier vos données, les faire rectifier, éventuelle suppression ...) en contactant la Déléguée à la Protection des Données de la Région à l'adresse dpo@nouvelle-aquitaine.fr ou par courrier postal.

Pour plus d'informations sur la protection des Données, vous pouvez lire notre Politique de Confidentialité sur le lien <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html>.



La Région vous transporte

Cadre réservé à l'administration

PF

N° DOSSIER

DISTANCE KILOMÉTRIQUE
DOMICILE-ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE :

Pièces complémentaires à joindre pour une demande d'AIT :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du représentant légal (facture EDF, gaz, eau, téléphone mobile ou quittance de loyer)

☐ 1^{re} demande ☐ Renouvellement ☐ Modification

Scolarité 2019/2020

Établissement scolaire

Commune de l'établissement

Statut ☐ Scolaire ☐ Etudiant ☐ Apprenti ☐ Autre :

Primaire ☐ Maternelle ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Collège ☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e

Lycée ☐ CAP ☐ 2^e Seconde technologique
☐ 1^{ère} bac technologique
☐ Terminale bac technologique
☐ BEP
☐ Seconde générale
☐ 1^{ère} bac général (*)
☐ Terminale bac général (*) ☐ Seconde professionnelle
☐ 1^{ère} bac professionnel
☐ Terminale bac professionnel

(*) Enseignements de spécialité

- | | |
|--|--|
| ☐ Arts – Arts du cirque | ☐ Langues, littérature et cultures étrangères |
| ☐ Arts – Arts plastiques | ☐ Mathématiques |
| ☐ Arts – Cinéma, audiovisuel | ☐ Numérique et sciences informatiques |
| ☐ Arts – Danse | ☐ Physique-chimie |
| ☐ Arts – Histoire des arts | ☐ Sciences de la vie et de la terre |
| ☐ Arts – Musique | ☐ Sciences de l'ingénieur |
| ☐ Arts – Théâtre | ☐ Sciences économiques et sociales |
| ☐ Biologie, écologie | ☐ LV1 : |
| ☐ Histoire-géographie et sciences politiques | ☐ LV2 : |
| ☐ Humanités, littérature et philosophie | |
| ☐ Littérature, langues et cultures de l'antiquité | |

Options

☐ CHAM ☐ CHAT ☐ CHAD ☐ SEGPA
☐ ULIS ☐ Pôle espoir (fournir justificatif)

Signature du représentant légal obligatoire

Fait à
Le

Retournez cette demande sous
enveloppe suffisamment affranchie
à l'adresse figurant au verso.